

recherchent les appareils répondant aux critères ENERGY STAR;

- ▶ des occasions de mise en marché et de campagne de promotion communes (par exemple publicité, notices d'accompagnement), des programmes incitatifs, le réseautage et le partage d'informations avec d'autres participants à ENERGY STAR;
- ▶ l'accès à la mise en marché et aux activités promotionnelles parrainées par le gouvernement, à des ateliers de formation, à l'information sur le comportement des consommateurs, à des études de cas et à d'autres produits et services;
- ▶ l'admissibilité selon la politique d'achats écologiques du Canada;
- ▶ l'occasion de démontrer du leadership dans la résolution des problèmes environnementaux, tels que les changements climatiques et la pollution de l'air, en rendant les produits à haut rendement énergétique couramment disponibles auprès des consommateurs ou en identifiant ENERGY STAR dans les politiques d'achats d'équipements consommateurs d'énergie.

ENERGY STAR et ÉnerGuide

La promotion ENERGY STAR est faite conjointement avec celle du système de cotes ÉnerGuide pour les électroménagers de même que pour les équipements de chauffage et de climatisation.

Pendant que le système ÉnerGuide permet aux consommateurs de comparer les cotes d'efficacité énergétique de plusieurs modèles, ENERGY STAR identifie les produits qui ont un rendement conforme ou supérieur aux normes d'efficacité énergétique élevées. Le symbole aide les consommateurs à choisir les appareils ayant le meilleur rendement énergétique que l'on puisse trouver sur le marché canadien; ils ont simplement à rechercher le symbole ENERGY STAR sur le produit, sur son emballage ou dans la documentation qui l'accompagne (dans certains cas, le symbole ENERGY STAR pourrait se trouver sur l'étiquette ÉnerGuide).

Pour obtenir plus de renseignements concernant ENERGY STAR au Canada, veuillez consulter le site Web energystar.gc.ca. Pour recevoir gratuitement des brochures, composez le 1-800-387-2000 (numéro sans frais). Pour obtenir des renseignements sur la façon de devenir un participant à ENERGY STAR, composez le 613-943-2781.

Pour recevoir gratuitement d'autres publications, veuillez écrire à :

Publications Éconergie

Office de l'efficacité énergétique
Ressources naturelles Canada
a/s Communications St-Joseph
Service de traitement des commandes
1165, rue Kenaston
Case postale 9809, succursale T
Ottawa (Ontario) K1G 6S1
Télec. : 613-740-3114
ATME : 613-996-4397 (appareil de télécommunication pour les malentendants)



Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada
Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route





ENERGY STAR® au Canada



Lorsque les Canadiens veulent réduire leur consommation d'énergie, économiser de l'argent et protéger l'environnement, ils recherchent les produits éconergétiques affichant le symbole de haute efficacité énergétique ENERGY STAR.

Que signifie le symbole ENERGY STAR?

ENERGY STAR est le symbole international d'efficacité énergétique. Le symbole ENERGY STAR aide les consommateurs à repérer les produits qui fonctionnent avec une efficacité énergétique optimale sans sacrifier les caractéristiques, la polyvalence et la qualité qu'offrent les produits à haut rendement.

L'initiative ENERGY STAR est bonne pour les consommateurs, bonne pour l'environnement et bonne pour les affaires :

- ▶ Plus un produit est éconergétique, moins il en coûte pour le faire fonctionner, un facteur important pour les consommateurs vu l'augmentation des coûts énergétiques. Choisir des produits affichant le symbole ENERGY STAR lors du remplacement de vieux appareils peut réduire la facture énergétique domestique d'environ 30 p. 100.

- ▶ Dans de nombreuses régions du Canada, l'électricité est produite par combustion de carburants fossiles. Cette combustion produit des gaz à effet de serre qui contribuent au problème mondial des

changements climatiques, ainsi que d'autres polluants qui contribuent au smog urbain et aux pluies acides. Les produits à haute efficacité énergétique consomment moins d'électricité. Par conséquent, la demande en énergie est réduite, et les émissions qui y sont associées le sont aussi. Les produits éconergétiques aident aussi le Canada à protéger ses ressources naturelles.

- ▶ ENERGY STAR, un symbole d'efficacité énergétique reconnu mondialement et supporté par le gouvernement du Canada, peut aider les fabricants, les grossistes et les détaillants d'appareils consommateurs d'énergie à augmenter leurs ventes de produits admissibles. Participer à ENERGY STAR est aussi l'occasion pour les entreprises et pour d'autres groupes de jouer un rôle de chef de file dans l'intervention du Canada face au changement climatique.

La force du symbole ENERGY STAR réside dans sa simplicité. Aucune connaissance particulière n'est nécessaire lors du choix d'un produit à faible consommation d'énergie; la présence du symbole ENERGY STAR sur le produit ou sur son emballage, dans sa publicité ou dans sa documentation, indique que le produit fait partie de ceux ayant le meilleur rendement énergétique sur le marché.

LE SAVIEZ-VOUS?

Les produits homologués ENERGY STAR doivent respecter et même surpasser des normes techniques rigoureuses en matière d'efficacité énergétique.



ENERGY STAR



ENERGY STAR au Canada

ENERGY STAR représente un partenariat dynamique entre le gouvernement et l'industrie, qui est en expansion dans plusieurs pays dans le monde. Des centaines de fabricants d'appareils, partout à travers le monde, de même que des entreprises de services de gaz et d'électricité, des grossistes, des détaillants et des groupes d'intérêts participent activement à l'initiative ENERGY STAR en produisant ou en faisant la promotion d'appareils qui sont conformes aux critères de haute efficacité énergétique.

Au Canada, ENERGY STAR est administré par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) de Ressources naturelles Canada (RNCan). L'OEE inscrit les participants à l'initiative, fait la promotion du symbole ENERGY STAR et en surveille l'utilisation partout au Canada. Au Canada, ENERGY STAR comprend les catégories de produits suivantes (d'autres seront ajoutées dans l'avenir) :

▶ Équipements commerciaux et industriels

Laveuses commerciales, réfrigérateurs et congélateurs à portes pleines, distributeurs automatiques.

▶ Appareils électroniques de consommation

Téléviseurs, magnétoscopes, lecteurs DVD, appareils intégrés, équipements audio, téléphones sans fil, répondeurs, boîtier décodeur pour téléviseurs.

▶ Produits de fenestration

Fenêtres, portes, puits de lumière.

▶ Appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation

Climatiseurs individuels et centraux, chaudières et générateurs d'air chaud résidentiel aux combustibles fossiles, thermopompes air-air et pompes géothermiques, déshumidificateurs, ventilateurs et ventilateurs de plafond.

▶ Appareils d'éclairage et de signalisation

Lampes fluorescentes compactes, luminaires résidentiels, jeux de lumières décoratifs.

▶ Gros électroménagers résidentiels

Laveuses, réfrigérateurs, congélateurs, réfrigérateurs-congélateurs, lave-vaisselle, refroidisseurs d'eau embouteillée.

▶ Matériel de bureau

Ordinateurs, écrans, photocopieurs, appareils multifonctions, imprimantes, télécopieurs, imprimantes-télécopieurs, scanners, machines à affranchir.

Critères d'admissibilité au symbole ENERGY STAR

Afin d'être admissibles au symbole ENERGY STAR, les produits doivent être conformes aux critères techniques approuvés par le gouvernement. Ces critères sont établis de façon à ce que les produits se classent en tête de liste du marché des produits à haut rendement énergétique. Les fabricants sont responsables de l'essai des produits et doivent certifier que ceux-ci respectent les critères ENERGY STAR (basés sur des méthodes d'essai normalisé) pour être en mesure d'y afficher le symbole ENERGY STAR.

Les produits conformes aux critères ENERGY STAR qui sont soumis au *Règlement sur l'efficacité énergétique* du Canada doivent dépasser les normes minimales de performance énergétique du Règlement pour être admissibles à ENERGY STAR. Les produits qui ne sont pas inclus dans le Règlement doivent atteindre des niveaux semblables de rendement énergétique élevé pour être admissibles. Quoique les critères varient d'une catégorie de produits à une autre, un équipement doit généralement être de 10 à 65 p. 100 plus efficace qu'un modèle classique comparable afin d'être admissible et de porter le symbole ENERGY STAR.

Des renseignements sur les critères précis d'admissibilité relatifs à chaque catégorie de produits se trouvent sur le site Web ENERGY STAR à l'adresse energystar.gc.ca.

Les participants à ENERGY STAR au Canada

Au Canada, ENERGY STAR compte un grand nombre d'intervenants qui travaillent ensemble dans le but d'aider les entreprises et les consommateurs canadiens à économiser de l'argent et à contribuer aux objectifs du Canada en matière de changement climatique par l'augmentation de l'efficacité énergétique.

- ▶ Les fabricants d'équipements consommateurs d'énergie appuyés par le Canada peuvent s'inscrire à ENERGY STAR au Canada si au moins un de leurs produits est conforme aux critères techniques d'ENERGY STAR (à l'exception des produits de fenestration, les produits inscrits au programme ENERGY STAR aux États-Unis sont automatiquement admissibles au Canada). Les fabricants peuvent utiliser le symbole ENERGY STAR seulement sur les produits qui ont été vérifiés et qui en respectent les critères.
- ▶ Les entreprises (grossistes et détaillants) qui affichent le symbole ENERGY STAR mettent en évidence les produits qui sont admissibles, sensibilisent les consommateurs et font la promotion des produits portant le symbole ENERGY STAR.
- ▶ Les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux élaborent des programmes et informent leur communauté sur les avantages d'acheter des produits à haut rendement énergétique.
- ▶ Les services publics encouragent l'utilisation responsable et efficace de l'énergie en incitant les gens à acheter et à utiliser des produits portant le

symbole ENERGY STAR et en créant des programmes et des activités d'encouragement orientés vers ces produits.

- ▶ Les associations qui représentent les fabricants d'appareils et d'équipements, les associations de constructeurs canadiens d'habitations, les organismes à vocation environnementale de même que les associations représentant d'autres groupes industriels font valoir les avantages du symbole ENERGY STAR auprès de leurs membres.
- ▶ Les responsables des achats auprès des organisations publiques et privées incluent les critères de haut rendement énergétique ENERGY STAR dans leurs plans d'achats ou dans leurs directives.

Pour s'inscrire au Canada comme participant à ENERGY STAR, les entreprises ou les organismes doivent signer une entente administrative avec RNCan, acceptant ainsi de se conformer aux critères techniques et aux directives d'étiquetage et de promotion, et d'encourager la vente et l'achat de produits et d'équipements à haute efficacité énergétique. Les participants ENERGY STAR inscrits aux États-Unis pour des catégories de produits approuvées par le Canada devraient aussi s'inscrire au Canada afin de profiter des activités de commercialisation et de promotion.

Pourquoi devenir un participant à ENERGY STAR?

Les avantages de la participation à ENERGY STAR comprennent :

- ▶ une crédibilité accrue auprès des consommateurs puisque ENERGY STAR est une initiative supportée par le gouvernement;
- ▶ une augmentation des ventes. Au fur et à mesure que les consommateurs deviennent sensibilisés aux avantages économiques et environnementaux qui sont associés au rendement énergétique, ils